



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATANE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du Conseil de la  
Municipalité régionale de comté de Matane tenue le 8 novembre 2011 à  
13 h 30 en la salle de conférence de la MRC située au 145, rue Soucy à  
Matane.**

Présences :

M<sup>me</sup> Victoire Marin, maire de Grosses-Roches  
MM. Claude Canuel, maire de Matane  
Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme  
Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric

Absence :

M. Yvan Côté, maire de Sainte-Paule

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du préfet, monsieur Yvan Imbeault, maire de Saint-Adelme. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, monsieur Olivier Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme et directeur général adjoint, sont aussi présents.

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 13 h 30 le quorum étant atteint.

**Ordre du jour**

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Édifice de La Matanie :
  - 3.1 Suivi des travaux;
  - 3.2 Autorisation paiement – DESSAU;
  - 3.3 Mandat OTIS – Ascenseur;
- 4- Résolution numéro 2011-305 de la municipalité de Les Méchins – Politique d'octroi de contrats d'entretien des navires de la flotte de la Société des Traversiers du Québec;
- 5- Dossier Forêts de proximité – Collaboration MRC-CLD;
- 6- Colloque « Le Créneau Écoconstruction prend son envol! » - le 24 novembre 2011 à Matane;
- 7- Invitation – 20<sup>e</sup> anniversaire de la Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent – le 9 décembre 2011 à Amqui;
- 8- Demande de certificat de conformité – Mâts de mesure météorologique dans le TNO Rivière-Bonjour;
- 9- Affichage à l'interne – ouverture de poste;
- 10- Orientations budget 2012 – GRH;
- 11- Période de questions;
- 12- Varia;
- 13- Fermeture de la séance.

---

**RÉSOLUTION 670-11-11**

**VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité administratif présents forment le quorum et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

D'adopter l'ordre du jour en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Édifice de La Matanie – Suivi des travaux  
Les membres du comité sont informés de l'état d'avancement des travaux et des échanges avec les professionnels.

**RÉSOLUTION 671-11-11**

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – AUTORISATION PAIEMENT DESSAU**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 653-11-10 acceptant la soumission de *DESSAU* au prix forfaitaire 38 250 \$ plus les taxes applicables, et de confier le mandat des travaux d'ingénierie pour la préparation des plans, devis et documents requis pour la réalisation des travaux de rénovation et de réaménagement requis pour l'Édifice de La Matanie;

**CONSIDÉRANT** la facture F015-100409 datée du 31 octobre 2011 et relative la surveillance de l'avancement des travaux à 75 %, au montant de 2 390,63 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des honoraires professionnels à *Dessau* pour la facture numéro F015-100409, totalisant un montant de 2 723,52 \$ incluant les taxes et ce, à même le règlement d'emprunt 247-2010 et son amendement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 672-11-11**

**ÉDIFICE DE LA MATANIE – MANDAT OTIS - ASCENSEUR**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro 173-03-11 relative au contrat avec Otis Canada inc. pour l'entretien de l'ascenseur de l'Édifice de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux sont nécessaires étant donné que l'huile s'échappe de l'unité de pompage de l'ascenseur;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les propositions d'Otis Canada inc., il existe deux options soit la réparation (remplacement de la valve) ou le remplacement (nouvelle unité de pompage);

- Remplacement de la valve : 19 374,14 \$ plus les taxes applicables;
- Nouvelle unité de pompage : 21 577,07 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

D'opter pour l'installation d'une nouvelle unité de pompage pour l'ascenseur de l'Édifice de La Matanie et d'autoriser le mandat à Otis Canada inc. pour un montant total de 24 581,68 \$ taxes incluses et ce, à même le règlement d'emprunt 247-2010 et son amendement;

D'autoriser le paiement de l'acompte de 50 % au montant de 12 290,84 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

**RÉSOLUTION 673-11-11**

**CONTRAT D'ENTRETIEN DU TRAVERSIER CAMILLE-MARCOUX –  
QUESTIONS AU MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX TRANSPORTS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entretien du traversier Camille-Marcoux a été effectué au cours des cinq (5) dernières années par le chantier naval du Groupe maritime Verreault aux Méchins;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2011, la Société des traversiers du Québec (STQ) a procédé à un premier appel d'offres pour l'entretien du Camille-Marcoux;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule offre, déposée par le Groupe maritime Verreault, a été soumise dans le cadre de ce processus;

**CONSIDÉRANT QUE**, selon le directrice des communications de la STQ, madame Maryse Brodeur, cette offre était supérieure de 58 % aux estimations de la société d'État pour un montant de 1,2 M\$;

**CONSIDÉRANT QUE** la STQ n'a pas jugé opportun de négocier avec le Groupe maritime Verreault comme le permet la loi lorsqu'il y a un seul soumissionnaire;

**CONSIDÉRANT QU'**un deuxième appel d'offres a été organisé;

**CONSIDÉRANT QUE**, suite à ce deuxième appel d'offres, la STQ a accordé le contrat d'entretien du traversier Camille-Marcoux à un chantier maritime de Shelburne en Nouvelle-Écosse au coût de 1,9 M\$;

**CONSIDÉRANT QUE**, dans ce deuxième processus, le Groupe maritime Verreault a soumis une offre supérieure de 0,3 M\$;

**CONSIDÉRANT QUE** cette différence est mineure, environ 15 %, si l'on considère les pertes de revenus et de retombées économiques pour le Québec en plus des frais occasionnés par l'éloignement du chantier maritime de Shelburne;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement, par l'entremise de son mandataire, la STQ, a manqué une occasion, à coût nul pour la société québécoise, de :

- soutenir un fleuron industriel du Bas-Saint-Laurent;
- épauler les communautés dévitalisées des MRC de Matane et de La Haute-Gaspésie;
- appuyer la mise en œuvre des plans de diversification et de développement de la MRC de Matane qui misent sur le secteur maritime;
- supporter les investissements et encourager les actions de ses propres ministères et organismes chargés de soutenir l'emploi, le développement économique et l'occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et adopté à l'unanimité :

**DE** demander au ministre délégué aux Transports pour quelles raisons, suite au premier appel d'offres, la STQ n'a pas jugé pertinent de rencontrer les représentants du Groupe maritime Verreault, le seul soumissionnaire, pour tenter de convenir d'une entente;

**DE** demander à la STQ de chiffrer et de rendre public les impacts directs et indirects d'une telle décision sur l'économie de la MRC de Matane;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

**DE** demander au gouvernement du Québec d'adopter une politique claire en faveur du développement de nos chantiers maritimes qui pourrait guider la STQ dans l'octroi de ses contrats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 674-11-11

#### **PRÉPARATION D'UN PROJET DE FORÊTS DE PROXIMITÉ – COLLABORATION ENTRE LA MRC DE MATANE ET LE CLD DE LA MRC DE MATANE**

**CONSIDÉRANT QU'**au printemps 2012, le gouvernement du Québec dévoilera sa politique concernant la mise en place des forêts de proximité;

**CONSIDÉRANT QUE,** suite à l'adoption de cette politique, une brève période d'appels de projets se tiendra et conduira à la mise en place desdites forêts de proximité au début de l'année 2013;

**CONSIDÉRANT QUE,** si le Conseil de la MRC en fait la demande, il est acquis que les terres publiques intramunicipales (TPI) dont la gestion est déléguée à la MRC de Matane deviendront des forêts de proximité;

**CONSIDÉRANT QUE,** malgré cette assurance, la MRC de Matane devra tout de même soumettre un projet conforme aux balises de la future politique;

**CONSIDÉRANT QUE** le temps pour documenter un projet sera très court et qu'il convient d'entreprendre immédiatement des démarches pour se positionner régionalement;

**CONSIDÉRANT QUE** le CLD de la MRC de Matane, avec ses agents ruraux et de développement, a manifesté le souhait de travailler en collaboration avec les professionnels de la MRC afin d'évaluer dès maintenant les scénarios potentiels s'offrant à nos communautés;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse desdits scénarios est nécessaire avant de demander des modifications aux limites des territoires actuellement délégués à la MRC ou des délégations de gestion additionnelles, telle que la gestion des ressources fauniques;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

**DE** mandater les professionnels de la MRC afin qu'ils entreprennent dès maintenant, en partenariat avec le CLD de la MRC de Matane, les démarches nécessaires pour documenter les scénarios de développement applicables au TPI et aux terres publiques contigües, ce qui inclut l'identification de fonds et de ressources externes, la réalisation de devis préliminaires, l'élaboration de projets de demandes d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 675-11-11

#### **COLLOQUE « LE CRÉNEAU ÉCOCONSTRUCTION PREND SON ENVOL! », LE 24 NOVEMBRE 2011 À MATANE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Créneau Éco-construction convie les entreprises du secteur de l'habitat-construction, les donneurs d'ordres, les organismes de développement, les partenaires et institutions de la région à son colloque de lancement qui se tiendra de 9 h à 16 h 30 suivi d'un cocktail de réseautage offert par la ville de Matane, le 24 novembre 2011 à Matane;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de Matane (Québec)

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Thibodeau et résolu à l'unanimité :

**DE** désigner messieurs Yvan Imbeault, préfet, et Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, afin de représenter la MRC de Matane au colloque « Le Créneau Écoconstruction prend son envol ! », le 24 novembre 2011 à Matane;

**D'autoriser** le paiement des frais d'inscription au montant de 60 \$ par personne (taxes, dîner et cocktail inclus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 676-11-11

#### **INVITATION – 20<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA COALITION URGENCE RURALE DU BAS-SAINT-LAURENT, LE 9 DÉCEMBRE 2011 À AMQUI**

**CONSIDÉRANT** l'invitation, transmise à la MRC de Matane, à participer au souper bénéfice pour la Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent, le 9 décembre 2011 à Amqui;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** monsieur Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric, à représenter la MRC de Matane au souper bénéfice pour la Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent, le 9 décembre 2011 à Amqui;

**D'autoriser** le paiement du souper bénéfice au montant de 100 \$ ainsi que le remboursement des frais de déplacement sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION 677-11-11

#### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ EN FAVEUR DE GÉIELECTRIC INC. – INSTALLATION DE DEUX MÂTS DE MESURE DE VENT TEMPORAIRES SUR LE TERRITOIRE NON ORGANISÉ RIVIÈRE-BONJOUR DE LA MRC DE MATANE**

**CONSIDÉRANT** la lettre envoyée le 11 octobre 2011 par monsieur Pascal Moreau, chargé de projet pour l'entreprise GÉIELECTRIC INC. concernant une demande d'installation de mâts de mesure de vent sur le TNO Rivière-Bonjour de la MRC de Matane afin d'évaluer le potentiel éolien du secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** GÉIELECTRIC INC. a demandé à la municipalité régionale de comté de Matane « MRC » d'émettre un avis attestant que le projet d'installation des mâts de mesure de vent ne contrevient à aucune réglementation municipale régionale applicable;

**CONSIDÉRANT QUE** l'attestation demandée par GÉIELECTRIC INC. est requise auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour l'utilisation des terres publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les documents requis pour une juste compréhension du projet ont été transmis à la MRC de Matane et ont été analysés par le service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC;



**CONSIDÉRANT QUE** le projet de GÉIELECTRIC INC. prévoyant l'installation de deux mâts de mesure de vent temporaires aux coordonnées figurant dans le tableau ci-dessous, est compatible avec les typologies d'usages et de constructions autorisées dans le règlement de contrôle intérimaire numéro 220-2004 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Matane et le règlement de zonage numéro 109 du territoire non organisé de Rivière-Bonjour :

Mât numéro 1	Mât numéro 2
48° 39' 23.2''	48° 41' 8.6''
67° 11' 41''	67° 9' 59.1''

*Coordonnées NAD 83*

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Claude Canuel et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC à délivrer un certificat de conformité à GÉIELECTRIC INC. pour son projet d'installation de deux mâts de mesure de vent temporaires le territoire non organisé Rivière-Bonjour de la MRC de Matane sous réserve que :

- Le promoteur, GÉIELECTRIC INC., n'a pas soumis les plans exigibles pour la délivrance d'un permis de construction en vertu des règlements susmentionnés, dont des plans signés par un arpenteur-géomètre, permettant de valider l'implantation des mâts projetés par rapport aux limites des terrains récepteurs (droits fonciers), aux cours d'eau, aux résidences, aux immeubles protégés, aux chemins et autres activités ou lieux pouvant générer l'application de distances séparatrices en vertu desdits règlements;
- Le promoteur, GÉIELECTRIC INC., devra obtenir tous les permis, certificats et autorisations applicables, incluant celles du territoire non organisé de Rivière-Bonjour, avant de réaliser son projet;
- La modification des règlements de la MRC de Matane et du territoire non organisé de Rivière-Bonjour peut rendre caduque ledit certificat et que, si de telles modifications ont lieu, aucun avis ne sera transmis au promoteur, GÉIELECTRIC INC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Nancy Desrosiers, directrice à la gestion financière, se joint à la séance.

**Orientations – Budget 2012**

Les membres du comité discutent du projet d'organisation des ressources humaines et donnent leur orientation concernant l'option à retenir pour la préparation des prévisions budgétaires 2012 pour fins de présentation au Conseil de la MRC.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

--

**VARIA**

--



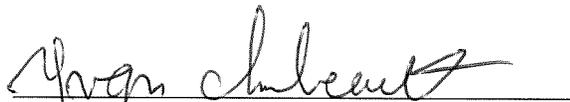
No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale  
de Comté de Matane (Québec)

**RÉSOLUTION 678-11-11**

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 15 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

  
Yvan Imbeault  
Préfet

  
Line Ross, M.B.A.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*Je, soussigné, Yvan Imbeault, préfet de la MRC de Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

  
Yvan Imbeault, préfet